



Promesses !!

Notre année 2006 a été une année de développement, tant au niveau du nombre de nos adhérents, que dans la professionnalisation forte de notre syndicat. La Secrétaire Générale Evelyne CIMA, maintenant à plein temps, permet par cet engagement exemplaire, une réactivité immédiate et une disponibilité sans faille.

Le **SYNEP CFE-CGC** maintient avec force son indépendance : inféodé à aucun parti et assujéti à aucune obédience religieuse, notre syndicat dispose là d'une originalité que les tribunaux ont relevée plusieurs fois cette année lors de conflits locaux !!

L'équipe de direction se montre attentive à la préparation des élections présidentielles de 2007 : les candidats officiels et officieux promettent déjà de « raser gratis » quand d'autres veulent faire travailler 35 heures dans leurs établissements les professeurs qui, après les heures devant leurs élèves, travaillent au moins autant en préparation et correction...

A bien écouter, c'est Noël en mai 2007 !!

Les candidats doivent savoir que notre exigence constante est le développement d'un vrai corps d'éducateurs formés pour accompagner notre jeunesse dans les temps hors cours, et la baisse constante du pouvoir d'achat tant des professeurs que de tous les personnels ne pourra que générer de la colère.

Je souhaite à tous et à chacun que 2007 soit une année de prise en compte de la valeur, de la richesse de leur dévouement professionnel par leurs responsables. Je souhaite à tous et à chacun la satisfaction d'une vie où le choix de nos métiers de l'enseignement, de l'éducation et au service de nos établissements puisse être un choix reconnu jusqu'à la création d'un vrai statut de personnel de l'Enseignement Privé. Bonne année 2007 !!

Philippe de MARTHE

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Le congrès du 18 octobre 2006

A cette occasion, les membres du **SYNEP CFE-CGC** sont venus nombreux pour participer à ce second grand rassemblement de notre syndicat.



Après un accueil chaleureux dans la grande salle de conférences de la CFE-CGC et le discours d'ouverture de notre Président Philippe de MARTHE (ci-dessus), Charlotte JUBINEAU, responsable du service **PSYA**, inaugurerait les nombreuses activités de la journée : harcèlement au travail et stress, vastes sujets. Une de nos collègues, Katia, a eu le courage de relater sa douloureuse expérience.

Son témoignage poignant a démontré la perfidie des actions qu'hélas un chef d'Etablissement est capable de mettre en œuvre pour faire craquer un personnel et le faire partir : surveillances constantes, « mise au placard », tâches subalternes, affronts, afflux de lettres recommandées pour le week-end... Certains participants ont retrouvé des séquences personnelles...

Des journées de stages, animés par PSYA, ont été proposées sur les 2 thèmes, stress et harcèlement.



Après un déjeuner très fertile en échanges, Marie-Jeanne VIDAILLET, Présidente du **GFPP**, Fédération du **SYNEP CFE-CGC**, a développé le sujet de la représentativité, piège où le gouvernement veut amener les syndicats...

Puis Evelyne CIMA (ci-contre), Secrétaire Générale du **SYNEP CFE-CGC**, a développé les

problèmes d'actualités :

- Dénonciation de la convention FESIC,
- Prévoyance pour les personnels des établissements hors contrat,
- Projet ministériel de suppression de postes d'enseignants, de l'heure de 1ère chaire, de l'heure de laboratoire, des coefficients de pondération,
- Méfaits de la loi CENSI appuyés par l'intervention de Madame RITZ, Directrice de la **Mutuelle SERVIR** qui a fait part de son



expérience professionnelle : diminution des acquis sociaux et notamment de la Prévoyance pour ses adhérents.

Rappelons qu'avant même son vote à l'Assemblée Nationale, le **SYNEP CFE-CGC** avait dénoncé tous les aspects pervers de ce texte...

Enfin l'accent a été mis très particulièrement sur la nécessité de l'engagement de tous pour les élections CCMA-CCMD.

Bernard VAN CRAEYNEST (photo ci-dessus), Président de la Confédération, est intervenu en deuxième moitié d'après-midi pour encourager le **SYNEP CFE-CGC** à poursuivre son développement.

Enfin Maître BERNARD (photo ci-contre), avocate, a exposé quelques unes de ses interventions au nom du **SYNEP CFE-CGC**. Un échange si riche avec les participants du Congrès s'est instauré qu'il a été difficile à l'équipe organisatrice de décider que la journée était terminée !!

Evelyne CIMA





L'impact de la loi CENSI sur la Prévoyance dans l'Enseignement Privé

Extrait du discours de Mme RITZ (photo ci-dessous), Présidente de « Mutuelle SERVIR », lors du congrès SYNEP CFE-CGC du 18 octobre 2006

« [...] Le maintien d'un régime de prévoyance de droit privé pour les enseignants n'a pu se faire au travers des contrats de prévoyance en cours. Par ailleurs, au cours de cette même période se posait le problème du financement des régimes de prévoyance avec la dénonciation des contrats gérés par les AGF et les pertes subies par la CANAREP Prévoyance. L'enseignement catholique, conseillé par Saint Christophe Prévoyance, a donc décidé de mettre en place un système de mutualisation sur l'ensemble du territoire pour assurer la pérennité du régime.

Des négociations ont été lancées et ont abouti à la signature de trois accords de prévoyance, l'un pour les enseignants sous contrat le 16/09/2005 et deux pour les

personnels non enseignants le 28/11/2005.

La loi d'orientation agricole du 6/01/2006 a validé la mise en place d'un régime de Prévoyance de droit privé des enseignants.

Ces accords peuvent être qualifiés d'accords de régression sociale.

En effet, jusqu'au 1^{er} janvier 2006 les établissements étaient libres de choisir leur organisme de

prévoyance et ils étaient une vingtaine à garantir les personnels de l'enseignement privé.

La répartition des établissements entre ces vingt organismes était très inégale puisque la CANAREP Prévoyance et les AGF couvraient près des deux tiers des établissements alors que la Mutuelle SERVIR en couvrait une centaine. Les contrats et leurs conditions étaient très différents d'un organisme à un autre, mais également d'une région à une autre. Il existait des accords régionaux plus favorables que les exigences légales.

Le nouveau régime de prévoyance :

- Impose aux établissements les organismes gestionnaires,
- Exige la mutualisation des résultats par le biais du réassureur AXA





-Accroît les frais de gestion
-Nivelle les couvertures par le bas et impose des augmentations des taux de cotisations (excepté pour les enseignants), une répartition plus défavorable entre l'employeur et le salarié et des prestations en baisse.

Pour certains adhérents de la Mutuelle SERVIR l'application des accords de Prévoyance au 1er janvier 2006 pour les enseignants et au 1er janvier 2007 pour les non enseignants donnera les résultats suivants, par exemple pour la prestation «décès» :

Avant la loi CENSI, pour tout personnel (enseignant ou non) :

Taux de cotisation : 1.95% du traitement soumis à charges sociales,
Prestation : 540% du salaire brut annuel + 170% par enfant à charge.

Après la Loi Censi

Pour les enseignants sous contrat :

Taux : 1.25% (dont 0.20% à la charge de l'enseignant) du traitement brut,
Prestation : 300% du salaire brut + 100% par enfant à charge.

Pour les personnels non cadres :

Taux : 1.95% (dont 0.60% à la charge du salarié) du salaire brut servant de base à la DADS,
Prestation : 150% du salaire brut annuel + 75% par enfant à charge.

Pour les personnels cadres :

Taux : 2.05% (dont 0.50% à la charge du salarié) du salaire brut servant de base à la DADS,
Prestation : 300% du salaire brut annuel + 150% par enfant à charge.

Pour les enseignants, les instances de l'Enseignement Catholique affirment haut et fort qu'il ne peut y avoir une quelconque compensation de ce manque à gagner au risque de retisser des liens employeurs/salarié.

Pour les personnels OGEC, le chef d'établissement à l'obligation juridique de dénoncer l'ancien accord pour y mettre fin, mais il a également le devoir de renégocier et un nouvel accord collectif peut décider de garanties complémentaires qui feront l'objet d'un contrat et d'un financement distincts.

Enfin, la complexité de la rédaction des textes, qui a permis de dire tout et n'importe quoi, entraînera forcément de nombreux litiges qui, comme par le passé, ne seront tranchés que par la jurisprudence. [...]

Evelyne CIMA

Non à la suppression de l'heure de première chaire

Le SYNEP CFE-CGC rappelle, à propos de l'heure de première chaire

- qu'elle correspond à une heure sans élèves, accordée aux quelques enseignants de Lycées faisant au moins 6 heures de cours à différents niveaux en classes de Première et de Terminale.

- qu'elle a été accordée en 1950 pour compenser le surcroît de travail qu'avaient ces enseignants de « classes d'examens ».

- que depuis peu le ministère veut la supprimer.

Le SYNEP CFE-CGC s'étonne de cette attitude gouvernementale. Rien ne justifie cette suppression à part l'éventuel aveu ministériel implicite : « **le baccalauréat serait devenu d'une médiocrité telle que les enseignants n'auraient plus d'efforts particuliers à faire dans ces classes** ».

Le SYNEP CFE-CGC demande donc au ministère de l'Éducation de bien vouloir préciser les raisons sérieuses qui le poussent à envisager cette suppression, alourdissant d'une heure le travail d'enseignants déjà sciemment exclus, de longue date, des revalorisations salariales et de l'ARTT.

Enfin !

Le SYNEP CFE-CGC prend acte des récentes « recommandations » du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) et note avec satisfaction que ce dernier considère, enfin, que l'enseignement est un métier qui doit s'apprendre.

Le SYNEP CFE-CGC se plaint donc à espérer que les futurs professeurs bénéficieront, enfin, d'autre chose que d'un apprentissage entre deux portes d'un IUFM qui n'a actuellement « d'universitaire » et de « formateur » que le nom !

Le SYNEP CFE-CGC, sans se faire cependant trop d'illusions, attend maintenant avec impatience que le Ministère de l'Éducation



ose mettre en application cette recommandation de bon sens du HCE.

Négociations salariales pour les Personnels des Services Administratifs, Economiques, et Educatifs



Dès septembre le **SYNEP CFE-CGC** et les autres syndicats demandent, en préalable à la poursuite des négociations de branche relatif à l'ARTT en cours, la réouverture de négociations salariales. Le collège Employeur, faute de mandat n'était pas en mesure de donner une réponse.

Dans l'attente, les représentants du collège Salarié stoppent la négociation sur le forfait jour pour les cadres et suspendent leur participation aux travaux en cours en CPN des Personnels des Services Administratifs, Economiques, et Educatifs.

Reprise des Négociations salariales le 17/11/2006.

Le **SYNEP CFE-CGC** a pris acte des propositions du collège employeur : majoration indiciaire de 2 points pour tous les personnels (incluant le 0.5% de la valeur du point au 1er juillet 2006 et 0.5% de la valeur du point annoncée pour le 1er février 2007). Le **SYNEP CFE-CGC** trouve ce saupoudrage inconvenant et insuffisant par rapport aux attentes des personnels. Donc le **SYNEP CFE-CGC** ne signera pas cet accord.

Le **SYNEP CFE-CGC** reste demandeur de la refonte des grilles et de mise en place d'une Epargne Retraite ainsi que de d'un plan épargne temps pour les cadres.

Evelyne CIMA

Communiqué

A quand la prime de « bonne bouille » ?

En cette période à laquelle les enseignants font les bilans de fin de trimestre, le **SYNEP CFE-CGC** réaffirme son opposition radicale à la prise en compte de la note de vie scolaire pour l'obtention du brevet des collèges. A défaut de pouvoir proposer des éducateurs, voilà que l'Education Nationale espère « calmer les sauvages » par cet artifice !! A quand la prime de « bonne bouille » ?

Il est urgentissime de compléter le corps enseignant par un corps d'éducateurs, réel moyen qui permettra, par une présence active, l'accompagnement de notre jeunesse laissée depuis des décennies aux expérimentations, toutes vouées à l'échec quand elles ne mettent pas l'humain au centre de leurs causes.

Pour votre formation, pensez OPCA-EFP

(Contactez-nous)

Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2007

M., Mme, Mlle : Prénom :

Adresse personnelle:

.....

Tél. : e-mail :

Etablissement scolaire :

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat)

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2007

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2007

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	